

On s'abonne à Lyon, rue Sirène, N° 9, au deuxième étage ; à Paris, chez M. SAUTELET, libraire, place de la Bourse, et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes.

Le Précurseur,

Le prix de l'abonnement est de 16 fr. pour trois mois, 51 fr. pour six mois, et 60 fr. pour l'année.



JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI, POLITIQUE, LITTÉRAIRE, SCIENTIFIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

Ce Journal paraît tous les jours de la semaine, excepté le mercredi. On s'abonne, à Lyon, au Bureau du Journal, rue Sirène, n° 9; à Paris, chez M. SAUTELET, Libraire, place de la Bourse, et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes. Prix de l'abonnement : 60 fr. pour l'année, 51 fr. pour six mois, et 16 fr. pour trois mois. Affranchissement pour l'étranger, 2 fr. par trimestre. Les lettres, paquets et argent doivent être adressés francs de port à M. MONTANDON, Directeur du PRÉCURSEUR, rue Sirène, n° 9, au deuxième étage.

LYON, 21 janvier 1827.

Les propriétaires de l'ancien quartier Bourg-Neuf, dont les maisons démolies ont rendu une de nos principales rues plus facile et plus spacieuse, ont procuré des quais et ports sains, et enfin ont assaini une partie très-populeuse de la ville, n'avaient depuis l'an II (1795), date de leur expropriation, touché qu'une portion de l'indemnité représentative de leurs propriétés. Forcés de soumettre leurs justes réclamations au conseil-d'Etat qui en évoqua la décision devant lui, ils viennent d'éprouver un échec complet, mais qu'il appartient aux chambres de réparer.

Notre impartialité nous fait un devoir, avant de donner le texte de l'ordonnance qui rejette ces réclamations, de présenter un récit exact des faits et des incidents de cette cause importante, que nous puissions dans les mémoires remarquables de M. Edmond Blanc, avocat des propriétaires, et dans ceux de l'avocat de la ville. Ainsi, nous mettrons le public à même d'apprécier la justice rendue aux infortunés propriétaires de Bourgneuf, et nous ferons connaître aux nombreuses familles intéressées, et désormais sans ressource comme sans espérance, la marche suivie pour soutenir leurs droits.

On indiqua d'abord comme source de l'obligation de la ville de Lyon envers les propriétaires de Bourgneuf le fait de la démolition de leurs maisons, précédé de procès-verbaux d'estimation dressés pour chaque bâtiment en présence des officiers municipaux; et 2° les pétitions sans nombre que le conseil municipal adressa successivement à toutes les autorités supérieures en leur faveur : on ajouta le total des estimations s'élevant à 2,992,640 francs. L'Etat a payé environ 1,500,000 francs pour l'expropriation nécessaire à l'élargissement de la grande route dont l'établissement et l'entretien sont à sa charge : le complément de l'indemnité est naturellement une dette de la ville qui a construit des quais et ouvert des ports sur les terrains, et qui même a disposé seule des matériaux provenant des démolitions : les charges doivent suivre les profits ; la ville profite, la ville doit payer.

On soutint alors pour la ville de Lyon, 1° que cette démolition avait été faite en exécution du décret révolutionnaire du 21 vendémiaire en II, ordonnant la destruction de la ville ; qu'ainsi l'indemnité ne pouvait être qu'à la charge de l'Etat, qui lui-même n'était point légalement engagé à réparer ce tort ; 2° qu'en supposant que la démolition eût été faite pour cause d'utilité publique, comme la ville de Lyon n'avait pas sollicité cette démolition, qu'elle y était totalement étrangère, c'était au gouvernement, qui sans doute avait adopté cette mesure dans un intérêt général et non local, à payer l'indemnité.

Ces prétentions furent ainsi réfutées : le texte même du décret du 21 vendémiaire an II porte : *Tout ce qui fut habité par le riche sera démoli ; il ne restera que la maison du pauvre* ; le Bourgneuf, quartier occupé entièrement par la classe ouvrière et indigente, n'était pas évidemment compris dans la proscription ; de plus la démolition de Bourgneuf ne fut point exécutée avec fureur et tumulte comme la destruction qui frappa la place Bellecour ; des précautions furent prises, des garanties données, les formalités ordinaires pour la dépossession pour cause d'utilité publique furent suivies ; enfin, un procès-verbal particulier constata la valeur de chaque immeuble, et ce ne fut qu'après le dépôt de tous ces procès-verbaux aux archives du département, que les travaux en démolition commencèrent. Enfin, l'engagement de la ville envers les propriétaires résulte d'une délibération en date du 3 frimaire an II, approuvée par les représentants du peuple, dans laquelle le conseil municipal de Lyon sollicite pour l'embellissement et l'assainissement de la ville la destruction de Bourgneuf, en indemnisant les propriétaires.

Pour arrêter l'effet de cet engagement, le maire de la ville de Lyon déclara qu'il demandait la vérification des signatures mises au bas de cette pièce, dont il nia l'existence, attendu

qu'elle ne se trouvait pas rapportée dans les registres de la municipalité.

Dans l'intérêt des propriétaires, qui depuis plus de trente ans poursuivaient le paiement du prix de leurs biens, il fallait écarter la longue procédure de ce nouvel incident ; on s'informa donc, et on apprit que cinq membres du conseil municipal de l'an II existaient encore ; il suffit de leur faire connaître la contestation, et ils s'empressèrent de rappeler officiellement les circonstances dans lesquelles la délibération à fin de démolition de Bourgneuf pour cause d'utilité communale fût prise.

Enfin, on préendit, pour la ville de Lyon, dans un dernier mémoire, que les propriétaires ayant reçu de l'Etat, en 1822, une somme de 900,000 francs, sans exprimer aucune réserve pour ce qui leur était encore dû, avaient renoncé tacitement à réclamer le complément de leur indemnité, tant contre l'Etat que contre la ville.

On ne peut, sans violer tous les principes de droit, répondre, tirer une fin de non-recevoir en faveur de la ville de Lyon, d'un acte qui lui est étranger. Les propriétaires avaient deux débiteurs distincts, l'Etat et la ville : l'Etat a payé, mais la ville doit encore.

Le 4 janvier 1827, ordonnance du Roi rendue en son conseil sur le rapport de M. le vicomte de Peyronnet, ainsi conçue :

« Considérant que la démolition des maisons de Bourgneuf a été prescrite en 1795 (an II), par des actes du gouvernement de cette époque ; que les indemnités relatives à cette démolition ont été considérées comme constituant des dettes à la charge de l'Etat, par acte du gouvernement du 15 avril 1802 (25 germinal an X), et par des décrets du 11 juillet 1804 (22 messidor an XII), et du 18 août 1805 (30 thermidor an XIII) ; que ces actes et ces décrets ont déterminé le montant de l'indemnité due par l'Etat ; que la ville de Lyon a été seulement chargée de payer ladite indemnité, en l'acquit de de l'Etat, comme prix des terrains et des matériaux de démolition qui lui avaient été abandonnés par le gouvernement, ainsi que cela a été reconnu par le décret du 18 août 1805 (30 thermidor an V) ; que ces actes et décrets ont été exécutés ; que l'indemnité a été répartie entre tous les ayant-droit, et reçue par eux sans réserves ; que la décision ministérielle du 26 juillet 1821 n'est relative qu'à des terrains pris pour les quais et pour l'élargissement de la route, et qu'elle rappelle expressément que les terrains pris anciennement pour ladite route étaient compris dans l'indemnité antérieure ; que cette nouvelle indemnité a été également reçue par les ayant-droit, sans réserves ni réclamations :

Art. 1^{er}. Les requêtes des sieurs Sériziat, Villefranche, veuve Juin et consorts sont rejetées.

Art. 2. Lesdits Sériziat et consorts sont condamnés aux dépens envers la ville de Lyon.

* * * Voici une observation grammaticale essentielle à noter : On dit aujourd'hui indifféremment *loi-Peyronnet*, ou *loi-Peyronnet* ; les deux mots sont synonymes ; l'Académie française le reconnaît.

* * * Cette loi monstrueuse, cette loi barbare (j'entends digne des siècles de barbarie), croyez-vous que le ministère y tienne sérieusement ? quelquefois je lui fais l'honneur d'en douter. Ce n'est peut-être qu'un scandale préparé pour détourner l'attention du public des graves sujets qui devraient l'occuper. Au fond des choses qui se passent autour de nous, dans ces débats de l'Angleterre et de l'Espagne, dans cette guerre imminente où le monachisme et la civilisation vont se disputer l'empire, n'y a-t-il pas pour nous un intérêt plus grand encore ? Ne s'agit-il pas d'être ou de n'être pas ? Serons-nous moines, serons-nous citoyens ? Le trône constitutionnel de nos bourgeois va-t-il se raffermir sur une base inébranlable, le

jésuitisme va-t-il creuser sous lui l'abîme des révolutions ? voilà ce qui naturellement devrait préoccuper tous les esprits. Pour les distraire il ne fallait pas moins sans doute que la menace d'une législation qui mettrait l'esprit humain en interdit. Lorsque dans les mers du nord un navire est menacé de l'attaque de l'un de ces énormes cétacées dont le choc suffirait pour le briser, le pilote, dit-on, fait jeter à la mer quelques futaillies vides. La baleine les aperçoit, les poursuit comme une proie facile ; mais bientôt leurs ballotements sur les flots l'amuse, et tandis qu'elle se joue avec cet appât, le vaisseau poursuit sa course et s'échappe au danger. La loi-Peyronnet n'est peut-être que le tonneau vide jeté à la mer par le pilote-Villèle ; reste à savoir si la France fera comme le gros poisson.

* * L'autre jour, au bureau d'un journal se présente un homme à mise propre, et simple, au nez effilé, au regard pénétrant. « Messieurs, dit-il modestement, je voudrais bien, avec votre permission toutefois, insérer un petit article dans votre estimable journal ; il n'y a que deux mots, mais c'est une bonne vérité, une vérité des plus vraies (vous devez savoir qu'il y en a de plusieurs espèces). Voici mon nom ; mais comme il en coûte quelquefois pour imprimer des vérités de ce genre, mes cent écus sont prêts, les voici dans un petit sac : c'est le taux, comme chacun sait. » Parlant ainsi, il montre ses deux mots : mais cette vérité était une chose si connue, si connue, que le journaliste qui tient au mérite de ne pas apprendre au public ce que tout le public sait, remercia l'homme aux cent écus et lui rendit sa vérité.

* * Je commençais à le plaindre ; c'est trop, disais-je, c'est trop. Quel homme fat jamais, bon Dieu ! assailli d'une plus effroyable tempête de malédictions et de quolibets ! Toutes les puissances du raisonnement le terrassent ; tous les traits du ridicule le déchirent ; et, comme si ce n'était point assez des coups que les autres lui portent, le voilà qui se blesse lui-même de ses propres armes ! C'est lui, lui ! qui affublie sa loi du sobriquet d'amour et de justice ! Non, un homme, agissant sous la seule direction de sa libre volonté, n'aurait jamais imaginé de soulever en masse toute l'intelligence humaine. Je suis tenté de croire à la fatalité, à cette puissance invincible qui entraîne dans l'abîme les victimes qu'elle a timbrées de son sceau, à cet ascendant irrésistible,

Qui fut cause qu'Œdipe eut la douleur amère
De faire des marmots à, etc.

comme dit l'abbé Beaujénie. — Vous êtes admirable, avec votre fatalité, s'écria mon ami N...., bon garçon, quoiqu'un peu sceptique ; cet Œdipe dont vous parlez, cet Œdipe

Inceste et parricide, et pourtant vertueux,

quand il commet des crimes involontaires, il les déteste, il accuse les dieux impitoyables ;

Il laisse là *Jocaste* et s'arrache les yeux.

Mais voyez celui-là s'il abandonne sa *Jocaste* ; consultez les colonnes du *Moniteur* ; il persiste, il soutient le projet, il s'en vante ! C'est à bon escient qu'il l'a conçu, qu'il l'a présenté, qu'il le défend envers et contre tous ! — Allons, je le vois bien, murmurai-je en soupirant ; je ne puis l'absoudre même par la question intentionnelle.... sors de mon cœur, pitié !

S'il faut en croire les bruits publics, les proscriptions ministérielles se seraient étendues de Paris jusqu'en notre ville. Nous avons annoncé les menées ténébreuses de certaines personnes qui veulent étouffer la plainte dans la bouche des opprimés. Ces injonctions tyranniques n'ont point eu le succès qu'on osait en espérer, et déjà l'on parle de destitutions. Si l'honorable académicien lyonnais, dont on annonce la disgrâce, est ainsi, qu'on nous l'assure, puni de sa fermeté généreuse par la perte de la place qu'il occupait si dignement, l'estime de ses concitoyens, la reconnaissance publique seront pour lui un dédommagement bien doux et bien flatteur.

— Ce soir, entre 7 et 8 heures, un incendie s'est manifesté dans le magasin de chapeaux de M. Sapey, rue de l'Arbre-Sec. M. Sapey se trouvant en ce moment absent avec toute sa famille, on a été obligé d'enfoncer les portes. Peu d'instants ont suffi pour se rendre maître du feu. Les dommages paraissent néanmoins assez considérables.

Du 22 janvier, 2 heures du matin.

Un second incendie vient d'éclater encore dans une maison de la rue Vieille-Monnaie. On dit que le feu a commencé dans un appartement qui sert de magasin au deuxième étage et que personne n'occupe pendant la nuit. Malgré l'heure avancée, les secours ont été prompts et couronnés d'un succès assez rapide. On a cependant à déplorer des dommages qui paraissent effrayants. Il nous a été impossible de les évaluer dans le premier moment ; nous aurons sans doute d'autres détails dans la journée.

5 heures du matin.

On nous apprend que vers les 4 heures, lorsque l'incendie était totalement maîtrisé, qu'aucun danger ne paraissait plus à craindre, le plancher du 3^{me} étage s'est tout-à-coup écroulé

avec six métiers à étoffes de soie qui étaient contenus dans l'appartement.

On attribue ce malheur à l'imprudence d'un charpentier qui a négligé d'étayer les poutres à moitié consumées. La maison appartenait à M. de Corcelles, et portait le n^o 7. Elle était assurée par la compagnie d'assurance mutuelle.

Onze heures du matin.

Le courrier de Paris nous manque encore aujourd'hui. Il est tombé, depuis deux jours, des quantités considérables de neige, mais il n'y a point eu de tempête comme cela était arrivé les 6 et 7 de ce mois. On était loin de s'attendre à ce retard extraordinaire, d'autant plus que les courriers des autres routes paraissent n'avoir éprouvé aucun obstacle sur leur chemin.

— Nous apprenons à l'instant qu'un bateau chargé de 150 cochons vient de se briser violemment en se heurtant contre d'autres bateaux près du port St-Vincent. On assure que trois hommes qui composaient l'équipage ont péri sans qu'on pût leur porter du secours. On est maintenant occupé à recueillir les animaux sur de petites barques.

— Dans la nuit du 19 au 20 de ce mois, il s'est commis à la direction des douanes un vol de 2,000 fr. environ. Des soupçons ont plané sur quelques employés de la maison. Des interrogatoires ont été faites par M. Sorbier, commissaire de police de l'arrondissement. Il ne paraît pas qu'ils aient jusqu'à présent conduit à aucun résultat.

— On nous écrit de Genève :

M. Spiliades-Mesténopoulo, neveu du général grec Karaïskaki, et l'un des défenseurs de l'héroïque Missolonghi, a fait dans notre ville un séjour de trois mois. Il reprend aujourd'hui le chemin de sa patrie. Avant son départ notre comité philhellénique lui a fait présent d'une belle carabine du nouveau modèle, avec mille capsules à murlat. Trois autres carabines semblables lui ont été remises pour être offertes aux capitaines Travellas, Gènes Colocotroni et Karaïskaki.

— On écrit de Bordeaux, 17 janvier :

Pendant l'avant-dernière nuit, des individus qui tentaient d'introduire des vins en fraude, par la barrière de la route de Toulouse, ont éprouvé, de la part des employés de l'octroi, quoique moins nombreux, une si vive résistance, qu'ils ont été mis en fuite, et que quatre d'entre eux sont plus ou moins grièvement blessés.

Frontières d'Espagne, 17 janvier 1827.

Des voyageurs qui ont quitté Madrid le 12 ont trouvé en route la première colonne de troupes suisses en marche pour la France. Elles doivent arriver à Bayonne les 6, 8 et 10 février. Les esprits étaient déjà très-exaspérés à Madrid, et on craignait qu'après le départ total de la garnison il n'y eût des rixes sanglantes.

En Espagne un condamné à mort pour crime de haute trahison est conduit au supplice dans un panier traîné par un âne. C'est ce qu'on appelle *Arrastrar* ; *Riego* fut ainsi *Arrastrad*.

En langage gascon *Peyro* signifie un panier (laissons le diminutif de côté) : mais est-il réellement vrai qu'en France la liberté de la presse traînée dans un panier par maître Aliboron va être exécutée en place de Grève ?

EXTERIEUR.

GRÈCE.

Extrait d'une lettre sur la Grèce.

Au commencement d'octobre, Fabvier n'avait pu recevoir les fonds qui lui étaient adressés ; mais le 26 de ce même mois, M. Granet a touché pour lui 60,000 fr. à Zante.

Il n'a pas été envoyé un sou en Grèce pour le rachat des infortunés esclaves. Tous les fonds ont été remis au comte Capo-Dystria et au négociant Jesorathy. De nombreux malheureux ont été rachetés à Prévessa et Arta, et conduits à Corfou. Vous voyez que sans le vouloir ou calomnie, puisque la réflexion seule aurait dû prouver que ce n'était pas en Grèce qu'il fallait envoyer les fonds pour racheter les esclaves chrétiens.

Les détails répandus sur la misère du peuple ne sont que trop vrais. Mais depuis le 1^{er} octobre il a été expédié par le comité grec plus de trois millions de livres, de subsistances. Ces denrées, pour la plupart, ont été envoyées à deux commissions qui se sont formées à Napoli et Hydra. Ces commissions, composées d'Européens et de Grecs, ont été chargées de recevoir et distribuer les secours, et d'empêcher les abus. Depuis, les choses se sont améliorées. La levée du siège d'Athènes, l'arrivée de la frégate américaine, les succès du brave Fabvier, et autres chefs, ont fait changer la face des affaires, et j'espère que la Grèce sera bientôt indépendante.

Je partage l'opinion qu'un gouvernement constitutionnel est le seul qui convienne à la Grèce.

ESPAGNE.

Madrid, 11 janvier 1827.

(Correspondance particulière du Précurseur.)

Mardi, neuf de ce mois, depuis une heure du matin jusqu'à onze, il est arrivé 4 courriers du gouvernement français. A

une heure et quart le général commandant la brigade française a reçu des dépêches du ministre de la guerre qui lui enjoint de rentrer en France avec toutes les administrations militaires. A 8 heures et demie du matin, le général français s'est présenté chez le roi pour lui faire part des ordres de son gouvernement. S. M. est restée saisie d'étonnement et a prié le général de suspendre son départ jusqu'au retour d'un courrier qu'il allait envoyer à S. M. Charles X; mais le général répondit au roi que l'ordre du ministre était péremptoire, et qu'il ne pouvait se dispenser de le mettre ponctuellement à exécution. A onze heures un courrier a été expédié du palais pour le château des Tuileries.

Cet ordre de départ si souvent annoncé, si souvent suspendu, a été cette fois comme un coup de foudre pour tout le monde. On assure que pour sa part le général d'Arbaud-Jouques en a été affligé et qu'il a dit qu'il eût préféré perdre une partie de sa fortune plutôt que d'avoir à annoncer une si mauvaise nouvelle au roi.

Les troupes commenceront leur mouvement le 12, avant le général à leur tête; elles suivront ainsi et par division jusqu'au 16 inclus. Le trésor, les hôpitaux, l'administration des vivres et la poste auront entièrement évacué Madrid le 15. Un bataillon du 1^{er} régiment suisse formant l'arrière-garde, partira le lendemain.

On ignore encore l'objet des dépêches apportées par les trois autres courriers. La nouvelle du départ de la brigade française s'est bientôt répandue dans Madrid, où elle a produit une vive sensation. Tout le monde est consterné. Le clergé et les moines, qui naguères criaient contre les Français, ne peuvent dissimuler leur inquiétude, et font retentir leurs plaintes contre les Anglais, qu'ils accusent de tous les malheurs dont l'Espagne est menacée par l'effet de leur intervention armée dans les affaires du Portugal; leurs anxiétés sont encore accrues par le bruit qui circule que des troupes de cette nation se sont approchées des frontières d'Espagne, et que déjà deux fortes guerillas espagnoles se sont montrées, l'une en Estramadure, l'autre dans les provinces limitrophes de Valence et de Murcie. D'un autre côté il ne paraît pas que l'on puisse parvenir à compléter l'armée; des obstacles se présentent partout.

Les trois régimens, qui devaient se mettre en route pour la frontière, sont encore retenus à Madrid faute d'argent, et quand il y en aurait, le gouvernement ne peut plus dans les circonstances actuelles éloigner, ces troupes; le départ des suisses les rend trop nécessaires dans la capitale.

Il paraît aussi que l'armée est sans général; du moins le comte d'Espagne n'est pas encore parti. On dit même qu'on aurait cherché à lui en ôter le commandement, en insinuant qu'il n'était pas aimé du soldat qu'il traite avec trop de rigueur, et que d'ailleurs son dévouement n'offre point de garantie. On aurait proposé au roi de nommer l'infant don Carlos, généralissime, et que S. M. l'aurait refusé.

Sous quelque rapport qu'on envisage l'Espagne, son gouvernement est dans le plus grand embarras. La division qui règne partout, le manque d'argent, et la défiance, suite naturelle de l'état des choses, des événemens qu'il est impossible d'éviter, et dont on ne peut pas prévoir les résultats.

Le roi et la famille royale devaient partir le 14 pour le Pardo. On conjecture que ce voyage sera remis.

On dit que le comte d'Ofalia n'a pu encore se mettre en route pour l'Angleterre, faute de fonds nécessaires pour son voyage. Cela n'aurait rien qui dût surprendre. Les caisses sont entièrement épuisées, et les besoins sont si pressans qu'on va tous les jours chercher le montant des recettes.

Les bruits populaires sont que le roi et la famille royale vont partir pour Pampelune. D'autres disent que le roi va au Pardo, qu'il emmène toutes ses troupes avec lui, et que la garde de Madrid sera confiée aux volontaires royalistes.

Les apostoliques ont eu le projet de former un corps de volontaires royalistes, destiné à être envoyé sur les frontières du Portugal, et, dans ce but, ils ont fait ouvrir des listes d'enrôlement; mais l'effet n'a pas répondu à leur espoir. A Madrid, il s'est présenté jusqu'à dix-huit volontaires.

Malgré tout ce qui se passe, Madrid est tranquille, mais Dieu sait ce qui arrivera après le départ de la dernière brigade suisse!

Cadix, 6 janvier.

Le gouverneur de cette place, voulant éviter les désordres qui se commettent par la pratique du magnétisme animal, à laquelle se livrent plusieurs individus, a défendu que personne ne magnétise plus à l'avenir, à l'exception des docteurs en médecine; à moins toutefois que S. M. n'en ordonne autrement, si elle le juge à propos.

Le bey de Tunis ayant établi des moulins de poudre à canon, l'importation de cet article est prohibée dans tous les ports de la régence.

L'intendant de la province annonce au directeur des douanes qu'il peut recevoir dans ses caisses des piastres de Guadalupe et de Derango dans la nouvelle Espagne, au type de 1820 et 1821. Jusqu'ici cette monnaie était considérée comme séditieuse; mais aujourd'hui..... Cependant le jésuitisme, qui se

forme partout, dit, par l'organe de l'intendant: « Il y en a quelques-unes de fausses et d'un poids au-dessous de la tolérance: prenez garde! »

PORTUGAL.

Lisbonne, 6 janvier.

Des bâtimens de transport anglais continuent d'arriver et d'apporter des détachemens de cavalerie et d'artillerie. Ces troupes sont débarquées au fur et mesure; toutes sont encore à Lisbonne. Trois vaisseaux de ligne, des derniers entrés dans le Tage, sont partis pour Gibraltar; ils doivent en ramener deux régimens.

Nous n'avons depuis quelques jours aucune nouvelle intéressante de l'ennemi. Maîtres d'Almeida que leur a livré le colonel Eléazar, tandis que le brave et vieux général Pego était retenu dans son lit, les rebelles semblent en avoir fait le pivot de leur opérations. Magessi s'y maintenait avec quelques soldats de ligne, quelques miliciens et un ramas confus de guerillas formées de cette population sauvage, d'autant plus facile à soulever que la misère et l'ignorance y devaient accueillir avec une égale avidité l'or et les suggestions perfides de la junte apostolique.

Le marquis de Chavès avait battu en retraite, sa droite avait repassé le Duéro et s'éloignait du Taméga. Ainsi posté il couvrirait la province de Tras-os-Montes, son principal refuge; l'insurrection s'y retrouverait refoulée et le Haut-Beyra tout à fait libre. Tel doit être en effet le résultat des derniers mouvemens combinés: les corps de Claudino, Azéredo, Jean de de Silveira et comte de Villafior s'étant mis en communication, leur gauche appuyée au Taméga et au Duéro, et la droite dans Guarda, le bruit avait couru qu'un engagement décisif devait avoir eu lieu, mais rien ne le confirme.

Cet état d'incertitude, vraiment inattendu, est en effet difficile à expliquer. Quel espoir peut rester aux rebelles, quand l'Espagne déclare qu'elle condamne leur entreprise, qu'elle les repoussera de son territoire et fait marcher des troupes sur la frontière pour en assurer, dit-on, la neutralité? Sur quel appui comptent-ils encore, quand le prince qu'ils proclament les a solennellement désavoués, et si enfin l'Autriche elle-même rend cet hommage aux droits du sang comme à ceux de la légitimité? Espérons donc que cette lutte, non moins scandaleuse que déplorable cessera bientôt. Le gouvernement prendra sans doute enfin des mesures énergiques, et l'armée portugaise comprendra peut-être que si elle peut compter sur un appui auquel, en définitif, rien ne pourrait résister, il serait plus glorieux pour elle de vaincre dans sa propre cause, et surtout de ne pas se laisser épouvanter par un parti qui n'a puisé de forces que dans le peu d'énergie qu'on lui oppose.

— On assure que depuis quelques jours le général Beresford est appelé au commandement en chef de l'armée portugaise. Suivant d'autres personnes, il aurait celui de l'armée combinée toute entière. Le bruit qui occupe les esprits fait naître une foule de réflexions peu favorables au général anglais. On se rappelle qu'il a été long-temps investi d'un pouvoir sans bornes et les plus modérés pensent qu'il serait au moins inconstitutionnel de le lui confier de nouveau dans les mêmes termes. Placé comme il l'a été au-dessus des ministres et de la responsabilité qui pèse sur eux, il semble en effet qu'il ne puisse rien exister de semblable dans la monarchie actuelle; et cependant un étranger se trouverait ainsi entre le pouvoir modérateur et le pouvoir exécutif. Le nom du général Beresford rappelle d'ailleurs certains actes d'un gouvernement antérieur qui a légué à la nation de profonds ressentimens, et marqué l'exercice de son pouvoir de cruels souvenirs.

— La loi qui fixe la liste civile de la famille royale a été adoptée à la chambre des députés; elle n'a éprouvé de discussion qu'en ce qui concerne le supplément de dotation accordé à S. A. la princesse régente, envers qui la nation voudrait pouvoir se montrer plus libérale et plus reconnaissante, lorsqu'elle devra quitter les rênes de l'Etat. Hier, la même chambre a encore adopté l'ensemble, puis l'article premier de la loi sur la composition du conseil-d'état, avec un amendement qui porte à neuf le nombre de ses membres, tandis que, suivant le projet, ils ne devaient être que sept. Vingt-quatre députés ont voté contre l'avis de la commission, qui avait d'abord trouvé de plus nombreux contradicteurs encore. Néanmoins, quoique cette matière dût être l'objet d'une profonde discussion, il ne paraît pas qu'on en ait senti la haute importance; et ces débats, bien que prolongés, n'ont rien offert de remarquable ni de lumineux.

Almanach philanthropique ou tableau des sociétés et institutions de bienfaisance, d'éducation et d'utilité publique de la ville de Paris, par Eugène Cassin (1).

Après avoir vu naître et mourir des almanachs dédiés à nos dames et à nos guerriers, aux philosophes et aux jésuites, aux muses et à Thémis, M. Cassin a conçu l'heureuse idée d'en

(1) A Paris, chez l'auteur, rue Taranne, n° 12, et chez Sautet, libraire, place de la Bourse.

A Lyon, chez Baron, rue Clermont.

qui paraît avoir consacré sa vie à l'exercice des œuvres de la plus pure philanthropie, et l'ouvrage auquel elle a présidé mérite l'attention de ceux de nos concitoyens pour lesquels l'administration des secours publics est un objet d'étude et de prédilection.

M. Cassin donne, en peu de mots, la statistique des hôpitaux de Paris, et la richesse de la capitale, sous ce rapport, doit nous faire regretter que Lyon soit encore privé des établissements que Paris a jugé nécessaires. Ainsi, excepté l'Antiquaille, nous n'avons point d'hôpitaux spéciaux; certaines affections de la peau et les enfans malades ne trouvent parmi nous d'asile nulle part, et, tandis que Paris doit aux bienfaits de M. de Monthyon des secours aux convalescens sortant des hôpitaux, à Lyon, les convalescens, en rentrant dans leurs demeures, n'y trouvent que la misère et le désordre, suites presque inévitables de leur longue absence.

Mais ce qui est surtout remarquable à Paris, c'est la multitude des associations de secours mutuels. On a dit que le malheur était imprévoyant, et que la multiplicité de ces associations était un signe certain de la prospérité de l'industrie. On aurait pu ajouter que la servilité était encore plus imprévoyante que la misère, et qu'ainsi la multiplication des sociétés de secours mutuels accompagnait les progrès de la civilisation et l'amélioration des mœurs, amélioration qu'amènent toujours des institutions libérales (1). Cette double vérité est démontrée par l'examen des époques auxquelles ont été fondées les cent quatre-vingt et une associations de secours mutuels, que l'on compte à Paris. Sur ce nombre, vraiment prodigieux, cent vingt-quatre ont été établies depuis que la France a obtenu par la charte une liberté sage et nécessaire à la prospérité des peuples. Dans les six années écoulées depuis 1818 jusqu'à 1824, cent et une associations ont été nouvellement constituées; vingt-cinq l'ont été dans la seule année 1821. Mais depuis cette dernière époque, les fondations de ces sociétés sont successivement devenues plus rares, de manière qu'une seule a eu lieu en 1826. C'est donc à partir du moment où les ministres actuels sont arrivés au pouvoir, que les associations de secours mutuels entre les hommes livrés aux mêmes travaux ont progressivement diminué de nombre, parce que c'est sous leur administration que l'industrie a été moins protégée, et que nos libertés ont été plus menacées. Ainsi, les tristes résultats de leur déplorable incapacité, et de l'oubli coupable des intérêts généraux, ressortent de toutes parts, et se font sentir jusqu'aux extrémités du corps social.

En nous entretenant des établissemens d'instruction publique, M. Cassin nous apprend que dans les écoles gratuites, dirigées par la méthode d'enseignement mutuel, la dépense totale pour chaque enfant, sans aucun déboursé de la part des parens, s'élève de sept à huit francs; tandis que cette même dépense dans les écoles des frères et des sœurs où l'on fait usage de la méthode simultanée est de 15 fr. 50 c., non compris les livres, papier, etc., dont chaque élève est obligé de se fournir. Ainsi, même sous le rapport de l'économie, la méthode nouvelle l'emporte incontestablement sur l'ancienne.

On pourra trouver surprenant que des détails sur les prisons de Paris soient venus prendre place dans un almanach philanthropique. Mais c'est précisément parce que les vices du système pestiléntaire en France réclament les plus promptes réformes que l'on ne saurait trop les signaler aux véritables amis de l'humanité.

En parlant de la force, l'auteur rappelle que le duc à qui cette prison doit son nom y fut assassiné dans la nuit de la St-Barthélemi. En septembre 1792, la Force fut de nouveau ensanglantée par d'horribles massacres. Ainsi ce triste lieu a vu commettre les deux plus grands forfaits qui souillent notre histoire, au nom de ce qu'il y a de plus sacré, la religion et la liberté.

La prison de Sainte-Pélagie renferme les détenus pour dettes et pour délits politiques; son régime intérieur est moins rigoureux que celui des autres maisons de détention de Paris. C'est là qu'est aujourd'hui renfermé, à l'exemple de beaucoup d'hommes distingués dans toutes les carrières, un colonel qui réclame également la gloire et les sciences, et nous ne pouvons résister au désir de terminer notre article en publiant une anecdote aussi honorable à son caractère qu'à celui d'un autre Français qui déploie, de nos jours, une énergie et un courage civil, remarquables.

M. B... de St... était depuis peu de mois à sainte Pélagie, lorsqu'à l'époque du sacre le roi lui fit demander un état de

ses dettes, et offrir de le rendre à la liberté. M. B., en exprimant à Sa Majesté sa profonde reconnaissance, lui fit connaître que, dégagé de tous les liens qui rendent la liberté plus chère, il pouvait attendre du tems sa libération; mais que les bienfaits du trône, épanchés sur quelques pères de famille, feraient un plus grand nombre d'heureux. Il osa même signaler, parmi ses compagnons d'infortune, ceux qui lui semblaient mériter d'avantage les bontés du Roi. M. B... reçut bientôt la récompense de sa généreuse abnégation: les malheureux qu'il avait désignés furent rendus à leur famille et au bonheur.

Peu de mois après un homme de lettres, blanchi par les persécutions plus encore que par les années, remerciait son libraire qui lui avait envoyé les ouvrages de M. B. de St..., et lui exprimait le désir de connaître ce savant distingué: Hélas! lui répond le libraire, M. B. n'est pas libre, d'avidés créanciers le retiennent à Sainte-Pélagie. — C'est un malheur, reprend le vieillard, que je réparerai autant qu'il sera en moi. Je suis peu riche, mais cependant portez à M. B. les six mille francs que vous me devez, et ajoutez que si mon nom lui inspire quelque estime, c'est en les acceptant qu'il me le prouvera.

On prévoit que M. B. refusa la somme offerte; mais il exprima sa gratitude à celui qui voulait être son bienfaiteur, et lui demanda et obtint son amitié.

Nos lecteurs voudront sans doute connaître ce vieillard généreux si prompt à secourir le malheur; nous sommes heureux de leur apprendre que c'est un ancien royaliste, que Montronge anathématise, que la congrégation insulte, à qui les ministres ôtent ses pensions, et dont la France aime le caractère et le courage; en un mot, c'est M. de Montlosier.



AVIS.

Dimanche, 21 janvier, entre 8 heures du matin et 1 heure de l'après-midi, il a été perdu une épingle d'or montée en diamans. Cette épingle a dû se perdre depuis la rue Donnée jusqu'à la maison Oriol, près le pont Morand, en passant soit par la montée du Griffon, soit par la place Tolosan, la rue des Feuillans et la montée Croix-Paquet.

Bonne récompense à celui qui la rapportera au bureau du Précurseur, rue Sirène, n° 9.

— Le Sr Masse, coiffeur, nous prie d'annoncer qu'il n'est nullement dans l'intention de céder son fonds, ainsi que le bruit en a couru. Il cherche, au contraire, à donner à son établissement toute l'extension dont il est susceptible. Il continue à recevoir des abonnés chez lui, place des Terreaux, n° 2, et à tenir un assortiment complet de tous les objets qui concernent son état.

LES ADIEUX DE FONTAINEBLEAU,

Tel est le sujet d'une lithographie exécutée par l'un de nos plus habiles dessinateurs lyonnais, M. Flandrin, d'après le magnifique tableau d'Horace Vernet. M. Flandrin, qui n'avait ici rien à créer, a voulu du moins se faire un mérite de la fidélité dans l'expression et du fini dans les détails. Il a complètement atteint son but. Toutes les têtes de cette composition, qui en contient un très-grand nombre, sont d'une ressemblance achevée. Le crayon est d'un moelleux qui n'ôte rien à la vigueur, qualité qu'on veut rencontrer avant tout dans un ouvrage de ce caractère, véritable scène de deuil, où l'on voit le plus grand homme des tems modernes, tombé du trône conquis par son génie, embrassant ses compagnons d'armes, et leur disant un adieu qui devait être éternel.

La souscription est ouverte aux adresses ci-après:

Chez Horace Brunet et Comp., imprimeurs-lithographes, impasse St-Polycarpe, n° 2.
Hoëth, marchand de gravures, montée de la Glacière;
Mouneret, marchand de gravures, rue Romarin;
Faverio, rue Lafont, et Baron, rue Clermont;
Au prix de 20 francs avant la lettre, sur papier de Chine;
12 » avec la lettre, id.
10 » id. sur papier blanc
Jusqu'à la fin de janvier. Passé ce tems, le prix sera porté à 15 francs après la lettre, sur papier de Chine, et 12 francs sur papier blanc.

BOURSE DE PARIS du 19 janvier 1827.

Rentes—5 p. 100. jouiss. du 22 sep. 1826. —	Actions de la banque.
— 4 1/2 p. 100. jouiss. f.	Fonds étrangers.
Rentes 5 p. 100. jouiss. du 22 déc.	Rent. de Naples, cert. Falc.
	Id. cert. franç.
	Obl. de Naples, comp. Rothschild.
Ann. à 4 p. 100.	en liv. sterl. 25l. 50
Obl. de la v. de Paris.	f. Rentes d'Esp. cert. franç. 12
Quatre Canaux.	Emp. royal d'Esp. 1823.
Caisse hypothécaire.	Emprunt d'Haïti.

(1) A Paris, chez l'auteur, rue Taranne, n° 12, et chez Sautet, libraire, place de la Bourse.

A Lyon, chez Baron, rue Clermont.
(2) Lorsque la Gazette de Lyon a dit que nos ouvriers sans travail étaient les victimes de la civilisation et de l'industrie, nous n'avons pas partagé son opinion; mais deux jours après, ce même journal ayant annoncé que l'Espagne était à la tête de la civilisation de l'Europe, nous avons compris qu'il avait voulu dire que nos ouvriers étaient les victimes des progrès que fait en France la civilisation de l'Espagne, et nous sommes sincèrement de son avis.

(Note du Rédacteur.)